

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Catherine DREZET donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Thibault CARFANTAN, Anne-Gaud MILLORIT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-070

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 8

EAU ASSAINISSEMENT STATION D'ÉPURATION POUR LES COMMUNES DE LAMBALLE-ARMOR ET LANDEHEN AVANT-PROJET

Le 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a validé le programme technique détaillé relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 2 500 équivalent habitants, destinée à traiter les eaux usées des bourgs de Landéhen, Maroué et Meslin.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Bureau d'Etudes SERVICAD de Rennes. Le Bureau d'Etudes a remis son avant-projet pour l'ensemble de cette opération, qui outre la construction de la station précitée, comprend :

- La construction de 3 postes de relèvement en lieu et place des lagunages actuels,
- La pose de 6,8 km de canalisations d'eaux usées pour le transfert des effluents à traiter depuis les postes de relèvement jusqu'à la nouvelle station.

Le montant des travaux associés à cet avant-projet est estimé par le maître d'œuvre à 3 930 000 € HT (valeur avril 2023).

Vu la délibération n°2021-235 du 14 décembre 2021, validant le programme technique détaillé relatif à la construction d'une station d'épuration au lieu-dit « Les Champs Urban » à Lamballe-Armor et la construction des postes de refoulement et réseaux de transfert associés

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à la construction de la nouvelle station d'épuration de Lamballe-Armor (Maroué-Meslin) - Landéhen, établi par le bureau d'études SERVICAD,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet à 3 930 000 € HT (valeur avril 2023),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

30 MAI 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUIN 2023

De la publication le

1 JUIN 2023

Pour le Président
Par déléguation
Lydie MICHEL,
Directrice
Administration Générale